

KAIROS SANTE MEDIATION

14 chemin du Roc Fleuri
13100 AIX EN PROVENCE

CONTACT :

Email: contact@kairos-santemediation.fr

Tel: 06.27.29.51.61

Version 2, Mise à jour le 6/01/2023

RHS 01 - Référent en matière de lutte contre le harcèlement Moral, sexuel et les agissements sexistes

Article L. 2315-18 du Code du travail :

Les membres de la délégation du personnel du CSE et le référent en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Durée :

14.00 heures (2.00 jours)

Accessibilité et Délais d'accès :

Consulter notre page dédiée : <https://kairos-santemediation.fr/modalites-et-delaix-d-acces/>

Formation présentielle

Profils des stagiaires :

- Référent harcèlement moral, sexuel, Public RH,
- Représentant du personnel,
- Manager ou toute personne souhaitant participer à la prévention en entreprise vis-à-vis du harcèlement

Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis

Effectif :

De 2 à 10 participants

Objectifs pédagogiques

- Comprendre les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
- Maîtriser le cadre juridique et conseiller l'entreprise dans ses actions en matière de prévention du harcèlement
- Identifier et analyser une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes.
- Orienter, informer et accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement

Contenu de la formation

- Les missions du référent en matière de lutte contre le harcèlement moral, sexuel et les agissements sexistes
 - Les modes de désignation du ou des référents harcèlement
 - Le référent au niveau du CSE et de l'entreprise
 - Le rôle et les moyens du référent
 - Travailler avec les autres acteurs de prévention : RH, médecin du travail, management, CARSAT, DIRECCTE, ANACT...
- Connaître le cadre juridique du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes

- Harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes : définitions légales et jurisprudence
- Rôle et responsabilité de l'employeur
- Rôle et responsabilité des managers
- Connaître le barème de sanctions possibles en cas de reconnaissances de harcèlement sexuel : pénalités de l'employeur, sanction disciplinaire...
- 3. Identifier et analyser une situation de harcèlement ou d'agissements sexistes
 - Repérer les signaux d'alerte
 - Reconnaître un cas de harcèlement sexuel ou agissements sexistes
- Réagir face à un cas de harcèlement : l'alerte et l'enquête
 - Rôle du CSE et du référent harcèlement : alerte et enquête
 - Analyse de la situation, éléments à recueillir
 - Les étapes de l'enquête interne
 - Les acteurs internes ou externes vers lesquels orienter la victime
 - Mener un entretien avec la victime, les témoins, l'harceleur : mise en situation
 - Les informations à transmettre aux parties
 - Les issues possibles de l'enquête interne, quand utiliser la médiation ?
- Contribuer à la mise en place d'une prévention primaire
 - Démarche de prévention du harcèlement
 - Mettre en place un plan d'action et des pistes de réflexion
 - Axer l'information et la communication interne
 - Elaborer une charte
 - Recourir aux possibilités de formation dans le plan de développement des compétences

Organisation de la formation

Equipe pédagogique :

- Formateur spécialisé en prévention des risques professionnels, psychologue du travail.

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques :

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés / Vidéos
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Etudes de cas.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Tarif : Nous consulter